

Votants : 96  
Convocation du Conseil de Communauté :  
le 14 septembre 2012  
Affichage du Compte-rendu Sommaire :  
le 25 septembre 2012

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 24 septembre 2012

### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE– AVENANT 2 A LA CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE LA CAN, LA COMMUNE DE PRIN-DEYRANÇON ET LE SIVOM POUR L'ENTRETIEN DE LA ZAE "LES CHERACLES"

#### Titulaires présents :

Geneviève GAILLARD, Thierry DEVAUTOUR, Serge MORIN, Stéphane PIERRON, Alain PARROT, Joël MISBERT, René MATHE, Pascal DUFORESTEL, Elisabeth MAILLARD, Jean-Jacques GUILLET, Joël BOURCHENIN, Jean-Luc CLISSON, Michel SIMON, Dominique VALLEE, Brigitte COMPETISSA, Gérard LABORDERIE, Jean-Luc MORISSET, Bernard JOURDAIN, Marie-Christelle BOUCHERY, Jacques MORISSET, Sylvie DEBOEUF, Jean-Michel TEXIER, Olivier MARIE, Christian BREMAUD, Rabah LAICHOURE, Nicole DAVID, Gérard GIBAUT, Gilbert GOLAZ, Robert GOUSSEAU, Bernard ADAM, Maryvonne ARDOUIN, Jacky AUBINEAU, Blanche BAMANA, Chantal BARRE, Alain BAUDIN, Elisabeth BEAUVAIS, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Amaury BREUILLE, Didier DAVID, Patrick DELAUNAY, Francis DUPONT, Jean-Pierre GAILLARD, Michel GENDREAU, Emmanuel GROLLEAU, Michel GUIGNARD, Jacques GUILLOTEAU, Véronique HENIN-FERRER, Nicole IZORE, Anita JAGOUEX, Guillaume JUIN, Virginie LEONARD, Gaëlle MANGIN, Nicolas MARJAULT, Germain MEHL, Josiane METAYER, Danielle NICORA, Rose-Marie NIETO, Frédéric PASTOR, Magdeleine PRADERE, Bernard RAIMOND, Philippe REY, Claire RICHECOEUR, Pierre RIGAUDEAU, Monique SAGOT, Alain SAUVIAC, Nathalie SEGUIN, Jean-Louis SIMON, Jean-Claude SUREAU, Françoise TALBOT, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Francis THIBAUDAULT, Hüseyin YILDIZ, Gérard ZABATTA

#### Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jacques BROSSARD à Jean-Pierre BOUTHILLIER, Gilbert BARANGER à Germain MEHL, Pilar BAUDIN à Virginie LEONARD, Georges BERDOLET à Claire RICHECOEUR, Julie BIRET à Nathalie SEGUIN, Dominique BOUTIN-GARCIA à Michel GENDREAU, Elsie COLAS à Alain BAUDIN, Annick DEFAYE à Chantal BARRE, Nicole GRAVAT à Amaury BREUILLE, Christian GRELIER à Bernard ADAM, Anne LABBE à Maryvonne ARDOUIN, Eliane LE MAITRE à Jean-Michel TEXIER, Jacqueline LEFEBVRE à Elisabeth BEAUVAIS, Alain MEMIN à Magdeleine PRADERE, Franck MICHEL à Hüseyin YILDIZ, Gwénaëlle MIGNARD à Anita JAGOUEX, Delphine PAGE à Gaëlle MANGIN, Michel PAILLEY à Guillaume JUIN, Alain PIVETEAU à Jacques TAPIN, Christophe POIRIER à Pascal DUFORESTEL, Sylvette RIMBAUD à Rose-Marie NIETO, Denis THOMMEROT à Patrick DELAUNAY

#### Titulaires absents suppléés :

Patrick BERNACCHI par Michel GUIGNARD

#### Titulaires absents :

Jérôme BALOGÉ, Alain CHAUFFIER, Annie COUTUREAU, Patrice LAPLACE, Aurélien MANSART, Christiane PINEAU

#### Titulaires absents excusés :

Jacques BROSSARD, Gilbert BARANGER, Pilar BAUDIN, Georges BERDOLET, Julie BIRET, Dominique BOUTIN-GARCIA, Elsie COLAS, Annick DEFAYE, Nicole GRAVAT, Christian GRELIER, Anne LABBE, Eliane LE MAITRE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain MEMIN, Franck MICHEL, Gwénaëlle MIGNARD, Delphine PAGE, Michel PAILLEY, Alain PIVETEAU, Christophe POIRIER, Sylvette RIMBAUD, Denis THOMMEROT

**Président de séance :** Geneviève GAILLARD

**Secrétaire de séance :** Gaëlle MANGIN

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

**CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 24 SEPTEMBRE 2012**

### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – AVENANT 2 A LA CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE LA CAN, LA COMMUNE DE PRIN-DEYRANÇON ET LE SIVOM POUR L'ENTRETIEN DE LA ZAE "LES CHERACLES"**

Monsieur **Jean-Luc CLISSON**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur Proposition de la Présidente,

La Communauté d'Agglomération de Niort ne dispose pas des moyens techniques en propre pour assurer ses compétences en matière d'entretien et de fonctionnement des voiries, réseaux et espaces verts de la zone d'activité économique des « Chéracles » sur les communes de Mauzé sur le Mignon et Prin Deyrançon.

En conséquence, par délibération du 26 janvier 2009, le Conseil Communautaire a autorisé des conventions de prestations de services avec les différentes communes et syndicats intercommunaux concernés.

La convention avec la Commune de Prin Deyrançon et le SIVOM est exécutoire depuis le 11 mars 2009. Elle a été modifiée par avenant rendu exécutoire le 15 septembre 2010. Le montant de prestation pour la Zone d'Activité Economique de la commune de Prin Deyrançon se répartit comme suit :

	Montant initial maximal de la convention	Montant maximal de l'avenant 1
Part de la commune	1 000 €	1700 €
Part du syndicat intercommunal	1 600 €	1 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 600 €</b>	<b>2 700 €</b>

L'avenant N2 porte principalement sur une augmentation du montant des factures d'électricité et d'eau.

Le remplacement de la bache incendie et son approvisionnement en eau ont induit une consommation d'eau plus importante.

Par ailleurs, la mise en place de l'éclairage public sur la zone a entraîné une augmentation des consommations électriques.

Ces deux motifs font ainsi dépasser le montant maximal prévu et nécessitent de relever le montant général de la convention, conformément à l'article 6 de la convention initiale.

Toutefois, l'évaluation affinée des dépenses du syndicat permet d'envisager une diminution du montant maximal annuel.

Accusé de réception en préfecture 079-247900806-20120924-C06-09-2012-DE Date de télétransmission : 01/10/2012 Date de réception préfecture : 01/10/2012
--

Il est proposé de modifier les parts du syndicat et de la commune comme suit :

	Avenant 2
Part de la commune	2 700 €
Part du syndicat intercommunal	600 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 300 €</b>

Cette nouvelle répartition s'applique pour le paiement du solde à verser au titre de l'année 2011 et pour l'année 2012.

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Approuver l'avenant n2 à la convention de prestation de services conclue avec la commune de Prin-Deyrançon et le SIVOM pour l'entretien de la ZAE « Les Chéracles »,
- Autoriser la Présidente ou le Vice-Président Délégué à le signer,
- Autoriser les versements à la commune de Prin Deyrançon au titre de l'année 2011 et 2012.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour : 96  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

**Jean-Luc CLISSON**

**Vice-Président Délégué**

Accusé de réception en préfecture  
079-247900806-20120924-C06-09-2012-DE  
Date de télétransmission : 01/10/2012  
Date de réception préfecture : 01/10/2012